

Réunion du Conseil d'administration
du Jeudi 28 mars 2024 à 15h00
Délibération n°2024-14
Objet : Créations de postes – emplois permanents

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. DURAND.

- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARCE, M. GILLON, Mme FREYCHE.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, M. CADAS représenté par M. LEFEBVRE, Mme GONZALEZ représentée par Mme GOUSMAR.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC
administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Mme RIEU.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

Afin de permettre les nominations des agents du centre de gestion, en 2023, soit pour les besoins du service, soit pour permettre l'évolution professionnelle à la suite de réussite au concours, la Présidente propose d'adapter le tableau des effectifs du Centre de Gestion par la création de plusieurs postes et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste de psychologue à temps complet,
- 3 postes de rédacteur à temps complet.

Par ailleurs, pour le service entretien des locaux, il a été proposé au CST du 25 février 2024 de modifier son organisation en supprimant les 3 postes d'adjoint technique à temps non complet à 18h30 (dont un était vacant) et de créer 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à 31h30. Les deux agents occupant ces postes à 18h30 ont été consultés et ont donné leur accord pour être nommés sur des postes à 31h30. Le CST a donné un avis favorable à cette proposition.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de mettre à jour le tableau des effectifs par les créations suivantes :
 - . 1 poste d'ingénieur à temps complet,
 - . 1 poste de psychologue à temps complet,
 - . 3 postes de rédacteur à temps complet,
 - . 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à 31h30.
- de supprimer :
 - . 3 postes d'adjoint technique à temps non complet à 18h30.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait à Labège,

Le 28/03/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

**TABLEAU DES EFFECTIFS (Emplois permanents)
MAJ LE 28/03/2024**

Catégorie	Cadre d'emplois	GRADES	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non complet	Effectifs pourvus	Dont pourvus par un fonctionnaire	Dont contractuels (permanents)
A	Emploi fonctionnel	D G S assimilé Commune > 400000 hab	1		1	1	
		D G A assimilé Commune > 400000 hab	1		0		
	Administrateurs territoriaux	Administrateur Hors-classe	1		0		
		Administrateur	1		0		
	Attachés territoriaux (possible CDD - 1 poste - art L332-8 - délib 29/03/23)	Directeur	1		1	1	
		Attaché hors classe	2		2	2	
		Attaché principal	11		10	10	
		Attaché	13		12	11	1
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	3		3	3	
		Ingénieur	3		2	1	1
	Attachés territoriaux de conservation du	Attaché principal de conservation du patrimoine	1		1	1	
	Médecins territoriaux (possible CDD art L332-8 - délib 30/03/22)	Médecin territorial hors classe	7		3	3	
		Médecin territorial de 1ère classe	10		7	3	4
		Médecin territorial de 2ème classe	2		0		
Infirmiers en Soins Généraux	Infirmier en soins général hors classe	4		2	2		
	Infirmier en soins général	2		1	1		
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	2		1	1		
B	Assistants territoriaux de conservation du	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	1		0	0	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	4		1	1	
		Rédacteur principal de 2ème classe	7		5	5	
		Rédacteur	9		3	3	
	Techniciens territoriaux (possible CDD - 1 poste - art L332-8 - délib 29/03/23)	Technicien principal de 1ère classe	1		1	1	
		Technicien principal de 2ème classe	3		1	1	
Technicien		7		4	3	1	
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	34		33	33	
		Adjoint administratif principal 2ème classe	14		7	7	
		Adjoint administratif	11		10	10	
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1	1	
		Adjoint technique	7	2 (31H30)	6	6	
TOTAL			164	2	118	111	7